INSTALLATION LUMINAIRE POUR LAMPE IODURES MÉTALLIQUES CÉRAMIQUE, avec ballast électronique, d'une puissance ≤ 35 W			
Secteur d'activité	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présence + variation de lumière
Hôtellerie, restauration	750	900	1 000
Santé	1 400	1 600	1 900
Autres secteurs	450	540	630

INSTALLATION LUMINAIRE POUR LAMPE IODURES MÉTALLIQUES CÉRAMIQUE, avec ballast électronique, d'une puissance > 35 W			
Secteur d'activité	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présece + variation de lumière
Bureaux	4 400	5 300	6 200
Enseignement	3 200	3 900	4 500
Commerces	5 700	6 900	8 000
Hôtellerie, restauration	5 300	6 400	7 500
Santé	9 800	12 000	14 000
Autres secteurs	3 200	3 900	4 500

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-09**

Luminaire pour lampe fluorescente compacte à ballast électronique séparé

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire pour lampe fluorescente compacte à ballast électronique séparé.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

12 ans pour les commerces.

15 ans pour les bureaux, l'enseignement, l'hôtellerie, la restauration et la santé.

12 ans pour les autres secteurs.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SANS AUTOMATISMES	AVEC CONTRÔLE DÉTECTION PRÉSENCE ou variation de lumière	AVEC CONTRÔLE DÉTECTION PRÉSENCE + variation de lumière
Bureaux	700	840	1 000
Enseignement	500	610	710
Commerces	900	1 100	1 300
Hôtellerie, restauration	840	1 000	1 200

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SANS AUTOMATISMES	AVEC CONTRÔLE DÉTECTION PRÉSENCE ou variation de lumière	AVEC CONTRÔLE DÉTECTION PRÉSENCE + variation de lumière
Santé	1 500	1 800	2 100
Autres secteurs	500	610	710

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-04**

Economiseur sur les effluents gazeux de chaudière de production de vapeur

1. Secteur d'application :
Industrie.

2. Dénomination :
Installation d'un économiseur sur les effluents gazeux de chaudières de production de vapeur de puissance comprise entre 1 et 10 MW alimentées au gaz naturel ou au GPL (hors chaudière de secours).

3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 7 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

COMBUSTIBLE UTILISÉ pour le fonctionnement de la chaudière	MODE DE FONCTIONNEMENT DE « L'ATELIER » utilisateur de la vapeur produite par la chaudière					PUISSANCE NOMINALE de la chaudière en kW
	1 × 8	2 × 8, 6 j/7	3 × 8 arrêt le week-end	3 × 8 sans arrêt le week-end		
Gaz naturel	240	540	660	960		
GPL	250	570	690	1 000	x	P

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-16**

Régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante

1. Secteur d'application :
Industrie.

2. Dénomination :
Mise en place d'un système de régulation permettant de faire varier la haute pression (HP) du cycle frigorifique en fonction de la température extérieure.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Attestation du fournisseur pour l'installation d'une HP flottante permettant la fluctuation de la pression de condensation en fonction de la température extérieure.
Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

ZONE CLIMATIQUE	
H1, H2	9 900

NIVEAU D'ÉVAPORATION	
Froid positif (de – 5 °C à + 5 °C) $T_{Evaporation\ moyenne}$ = 0 °C	1,0